

mis en ligne le 27/03/2023

SMP
DB-ST

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2023

CM20230320-63

TRAVAUX

Fourniture de lanternes et d'accessoires pour l'éclairage public - Autorisation de signer les marchés

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux et des aménagements urbains, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 14 mars 2023,

Les marchés relatifs à la fourniture de lanternes et d'accessoires pour l'éclairage public sont arrivés à terme le 31 janvier 2023. Par conséquent, la Commune a lancé une nouvelle consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert, afin de procéder à leur renouvellement.

La consultation a été allotie afin de donner lieu à la conclusion de deux accords-cadres mono-attributaires avec émissions de bons de commandes pour une durée de 4 ans à compter de leur notification (date prévisionnelle de notification : le 3 avril 2023).

Ces marchés prévoient les montants minimum et maximum suivants sur la durée totale des marchés :

Désignations des lots	Montants minimum	Montants maximum
Lot 1 : fourniture de lanternes pour l'éclairage public	125 000,00 € HT	295 000,00 € HT
Lot 2 : fourniture d'accessoires pour l'éclairage public	25 000,00 € HT	100 000,00 € HT

À l'issue de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 mars 2023, a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

Désignations des lots	Entreprises
Lot 1 : fourniture de lanternes pour l'éclairage public	COMATELEC-SCHREDER
Lot 2 : fourniture d'accessoires pour l'éclairage public	LACROIX-CITY

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois mars et le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h), M. Arnaud BERAST, M. Mickaël MAQUAIRE.

Absents excusés :

Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, M. René GARCIN, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M. Christophe ARMINJON
M. René GARCIN	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h)	à	M. Jean-Marc BRECHOTTE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

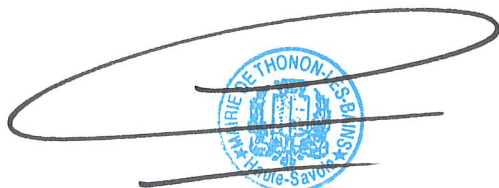
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suscitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition présentée.

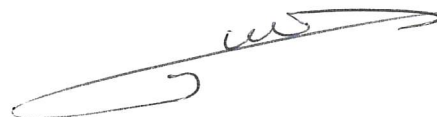
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Thonon-les-Bains. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE THONON-LES-BAINS' and 'Haute-Savoie'. A large, stylized black signature is written over the stamp.

Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,

A large, stylized black signature is written on the page.

Patrick TISSUT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.